



PORT DE PLAISANCE
DE LA ROCHELLE

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Nom et adresse de la personne publique :

Régie du port de plaisance de La Rochelle
Avenue de la capitainerie
Port des Minimes
17 026 La Rochelle Cedex 1
Tél 05.46.44.41.20.
Mail : capitainerie@portlarochelle.com

Objet de la prestation :

La Régie du port de plaisance de La Rochelle dispose d'un bâtiment situé avenue Michel Crépeau (au Sud du pont Scherzer) qui peut être mis à la disposition d'associations ou d'entreprises ayant une activité liée au nautisme contre paiement d'une redevance d'occupation. Ce local représente une surface au sol de 18 m² environ, il ne comporte pas de point d'eau ni de sanitaires et ne peut être utilisé comme lieu de stockage, même partiel. Il est équipé d'un tableau d'alimentation électrique (chauffage et éclairage). Une ligne téléphonique peut être installée dans ce local, aux frais de l'occupant.

Lieu d'exécution :

Avenue Michel Crépeau

Date de début de l'exploitation :

1^{er} février 2019

Durée :

Cinq (5) ans.

Redevance : la redevance mensuelle est fixée à 270 € TTC. L'électricité sera facturée en sus par relevé contradictoire.

Procédure :

Type de procédure : appel à la concurrence pour l'établissement d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Date limite de réception des candidatures :

Lundi 14 janvier 2019 à 12h00.

Documents à fournir :

Le candidat adressera une offre détaillée explicitant l'utilisation du local.

L'enveloppe extérieure sera adressée à « Monsieur le Directeur - Régie du port de plaisance de La Rochelle - Avenue de la capitainerie - Port des Minimes - 17 026 La Rochelle Cedex 1

- « **avec la mention « AOT – Local Sud Ecluse – Ne pas ouvrir ».**

1. Les coordonnées du candidat (nom, raison sociale, adresse, etc.)
2. Un descriptif du projet d'occupation (activités, nombre de personne, fonctionnement, etc.)
3. Les attestations, certificats ou justifications attestant de la situation fiscale et sociale régulière du ou des candidats ; notamment : un Extrait K-Bis et une attestation de non faillite personnelle
4. L'attestation sur l'honneur relative à l'absence de condamnation au cours des 5 dernières années, portée au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux Articles L.8221-1 et 2 ; L.8221-3 et 5 ; L.8231-1 ; L.8241-1 et 2 ; L.8251-1 et L.5221-8 et 11 du Code du Travail ;
5. La déclaration sur l'honneur précisant que le candidat est bien en règle au regard des dispositions de l'Article L.5212-1 à 4 du Code du Travail ;
6. Toutes pièces permettant d'apprécier les garanties financières et professionnelles du candidat.

Conditions d'attribution :

Capacité financière du candidat

Les plis devront être remis à l'adresse suivante :

Régie du port de plaisance de La Rochelle
Avenue de la capitainerie
Port des Minimes
17 026 La Rochelle Cedex 1

Ils seront rédigés en français et seront adressés, par voie postale, sous pli recommandé avec avis de réception, ou remis sur place contre récépissé.

Les candidats devront tenir compte des délais postaux la Régie du port de plaisance de La Rochelle ne pouvant être tenue pour responsable de retards dus à l'acheminement du courrier. Les documents papier devront être remis en deux exemplaires (un original et une copie).

L'enveloppe contenant les documents devra porter les mentions suivantes : "Appel à la concurrence pour une occupation temporaire du domaine public. Local Sud écluse - NE DOIT PAS ETRE OUVERT PAR LE SERVICE DU COURRIER".

Date limite de réception des plis : lundi 14 janvier 2019 à 12h.

Il est recommandé aux candidats d'adresser leurs éventuelles questions à la Régie du port de plaisance de La Rochelle au plus tard le jeudi 10 janvier 2019.

Visite :

Une visite des lieux peut être organisée sur demande (contact M DUPRE Xavier au 07.77.93.26.60.)